

Adopté par la délibération N° DL-DGS-2023-065 du Conseil Municipal du 02 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2144-3)

MISSIONS DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque de Sainte Marie la Mer est un lieu où s'exerce la culture publique chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tout citoyen.

La médiathèque est un lieu de convivialité, d'échanges et de rencontres, conçu pour créer du lien social. Elle participe à la vie culturelle et sociale des habitants de la commune et au-delà.

Elle constitue et organise des collections de documents couvrant l'ensemble du champ des connaissances, en vue du prêt à domicile et de la consultation sur place.

Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les conseiller et répondre à toutes les questions concernant les services et les ressources du site.

REGLES DE VIE COLLECTIVE

Les usagers sont tenus de ne pas parler trop fort afin d'assurer un niveau sonore convenable à l'intérieur des locaux. Ils doivent se comporter correctement vis-à-vis du personnel, des bénévoles et des autres usagers.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux à l'intérieur de la médiathèque.

Un usage discret des téléphones est toléré dans le hall et les parties communes du bâtiment.

Tout comportement ou tenue vestimentaire incorrects vis-à-vis du public ou du personnel (état d'ébriété, violence physique ou verbale, acte délictueux) entraînent l'expulsion immédiate.

Il est interdit de fumer, d'utiliser des accessoires sportifs ou ludiques (rollers, skate-board, vélo, ...) et tout appareil pouvant provoquer une gêne sonore dans l'enceinte du bâtiment.

La consommation de boisson alcoolisée est strictement interdite dans les locaux.

Le personnel de la médiathèque peut, s'il l'estime nécessaire, demander à un usager de cesser tout comportement mettant en danger les collections, les équipements et les personnes.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. La médiathèque décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle.

La présence et le comportement des mineurs à la médiathèque demeurent sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès aux animaux est interdit, sauf pour les chiens accompagnateurs de personnes en situation de handicap.

Les reportages, enquêtes, photographies, sondages, articles de presse effectués à l'intérieur des locaux nécessitent l'accord préalable de la direction.

La distribution de tracts, de journaux, d'affiches à caractère culturel ou autre est soumise à l'accord de la direction. Toute forme de propagande est interdite.

Les usagers sont également tenus de respecter la neutralité du service public.

Les usagers de la médiathèque sont tenus responsables de leurs effets personnels.

Le personnel n'assure pas la surveillance des objets déposés à la banque d'accueil et dans les autres espaces. En cas de vol, la responsabilité de la municipalité ne pourra être engagée.

Les horaires d'accès du public aux différents services sont fixés par le Maire et font l'objet d'une communication.

Les usagers sont tenus de quitter la médiathèque à l'heure de fermeture. La sortie du public commence 5 minutes avant la fermeture des portes.

SURVEILLANCE DES LOCAUX

Le personnel de la médiathèque est habilité à recourir à la force publique en cas de grave perturbation du service, mais ne répond pas des éventuels préjudices consécutifs à un litige entre usagers.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est nominative, valable 1 an renouvelable, de date à date. Elle permet l'emprunt des documents à domicile, l'accès aux ressources numériques via le portail des médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole et l'accès à l'espace multimédia.

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Les droits d'inscription ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Les personnes de moins de 18 ans doivent présenter le formulaire d'autorisation parentale (ou représentants légaux).

L'utilisateur reçoit une carte de lecteur qui atteste de son inscription, et qui est valable une année à compter de la date de son établissement. La carte de lecteur est personnelle et incessible.

En cas de changement d'adresse, celle-ci doit être communiquée à l'agent de la médiathèque, pour modification de la carte d'adhérent.

Toute perte ou tout vol de la carte doit immédiatement être signalé. Une nouvelle carte est alors délivrée, gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité. Par la suite, toute nouvelle carte délivrée est payante (2 euros).

Le renouvellement de l'abonnement se fait sur présentation des justificatifs demandés lors de la première inscription à la médiathèque et de la carte d'adhérent.

CONDITIONS DE PRET AUX PARTICULIERS

Le prêt est consenti à titre individuel et placé sous la responsabilité personnelle du titulaire de la carte.

L'emprunt est accessible aux usagers inscrits, à jour de leur cotisation et dont l'inscription ou le droit de prêt n'a pas été suspendu.

La majeure partie des documents peut être prêtée, sauf :

- Les ouvrages faisant l'objet d'une signalisation particulière tels que les dictionnaires et livres-objets (dérogation sur demande auprès de la direction)
- Le dernier numéro des périodiques en cours

Les DVD ne peuvent être utilisés pour des auditions à caractère individuel ou familial. La reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements sont formellement interdites.

La médiathèque ne peut être tenue pour responsable des dommages que ces DVD pourraient occasionner au matériel des adhérents, lors du visionnage.

Les DVD faisant l'objet d'une interdiction légale aux moins de seize ans ou moins de douze ans ne peuvent être empruntés que par des usagers ayant atteint l'âge légal.

La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Les documents réservés sont à retirer dans les 10 jours à compter de l'envoi de l'avis de mise à disposition.

La durée de prêt est de 3 semaines.

Le nombre de documents empruntables est fixé à 6 maximum par carte, soit 5 imprimés (livre/BD/ revue) et 1 DVD.

Chaque abonné peut renouveler l'emprunt d'un document à condition qu'il ne soit pas réservé par un autre usager et que la date limite de retour ne soit pas dépassée.

Chaque abonné peut réserver un document emprunté par un autre usager, sur place ou via le portail www.resolu.net. Il est possible d'effectuer jusqu'à 3 réservations par carte. Les documents réservés sont mis de côté 10 jours; passé ce délai, ils sont remis en circulation.

L'usager peut faire des suggestions d'achat, il sera informé des suites données à sa demande.

La médiathèque se réserve le droit d'accepter le don de documents (en bon état et récent, moins de 10 ans) ainsi que celui de les intégrer ou pas aux collections.

RETARDS, PERTES ET DETERIORATIONS

Les usagers sont tenus de restituer dans les délais les documents empruntés.

Dès 8 jours de retard, un mail ou sms est envoyé. Après un mois de retard, un deuxième rappel est envoyé et le droit de prêt est suspendu jusqu'à restitution des documents. Au bout de 6 mois de retard, la liste des documents dus est transmise au Trésor Public pour recouvrement.

Les usagers sont tenus de respecter les matériels, les mobiliers et les documents.

Il est demandé aux abonnés de prendre soin des documents empruntés et, le cas échéant, de ne pas entreprendre eux-mêmes les réparations ou le nettoyage des documents mais de signaler les éventuelles détériorations ou anomalies constatées. Il est interdit aux usagers d'annoter ou de souligner les ouvrages ou de dégrader intentionnellement les documents mis à leur disposition.

En cas de perte ou de détérioration d'un DVD, un chèque d'un montant forfaitaire de 40 euros sera établi à l'ordre du Trésor Public. En effet, les DVD sont acquis avec des droits spécifiques permettant leur prêt, consultation et projection.

En cas de perte ou de détérioration de tout autre document, l'utilisateur doit le remplacer à l'identique. Dans la mesure où le document n'est plus édité, l'utilisateur doit le remplacer par un titre équivalent proposé par le bibliothécaire.

CONSULTATION ET ECOUTE SUR PLACE DES DOCUMENTS

L'accès à la médiathèque, la consultation et l'écoute sur place des documents sont gratuits et ouverts à tous.

Les quotidiens et les derniers numéros des revues sont consultables sur place uniquement.

L'utilisateur souhaitant utiliser un poste internet ou une connexion via la technologie WIFI est tenu de prendre connaissance et de respecter **la charte informatique** de la médiathèque.

Les postes internet sont prioritairement destinés à la recherche au sens large. De plus, le personnel est habilité à réguler l'utilisation des postes informatiques en cas de forte fréquentation.

La médiathèque décline toute responsabilité pour l'utilisation de l'accès internet WIFI par les usagers mineurs, ceux-ci étant sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

L'accès internet peut être limité à 1 heure de consultation par jour et par personne, si affluence.

Les parents sont invités à vérifier que les documents consultés ou empruntés par leurs enfants mineurs sont adaptés à leur âge ou à leur sensibilité.

Le visionnage de DVD personnels sur les équipements de la médiathèque est interdit. Tout document de la médiathèque consulté sur un ordinateur personnel doit impérativement avoir été emprunté par l'utilisateur au préalable. Toute reproduction de CD ou DVD est strictement interdite sur un matériel personnel.

L'utilisation de matériel spécifique (PC portables, liseuses, tablettes, casques d'écoute...) devra faire l'objet d'une demande au personnel. Ce matériel ne peut en aucun cas sortir de l'établissement sauf pour les liseuses qui peuvent faire l'objet d'un emprunt.

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PRÊT A TITRE COLLECTIF

Le prêt peut être consenti à titre collectif et gratuit uniquement pour les établissements suivants :

- Classes maternelles et élémentaires
- Centres de loisirs, maisons de l'enfance, crèches, halte-garderie et structures assimilées.
- Etablissements sanitaires et sociaux recevant des personnes ne pouvant se déplacer à la médiathèque

La carte est établie au nom de l'établissement sous la responsabilité d'une personne physique désignée.

Chaque établissement peut souscrire une inscription par classe ou par groupe assimilable.

L'accueil des classes et des groupes est soumis à conditions.

Les justificatifs exigés pour l'inscription à la médiathèque sont :

- Pièce d'identité du détenteur de la carte
- Attestation annuelle du président de l'association ou du directeur de l'établissement

scolaire ou chef de service, autorisant le détenteur de la carte à emprunter au nom de l'établissement. Celui-ci engage la responsabilité du président ou directeur en cas de litige ou de perte de documents.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans sur présentation de la carte, d'une attestation à jour et d'une pièce d'identité.

Le nombre de documents empruntables par carte est fixé à 30 pour une durée maximale de 6 semaines.

L'emprunt de DVD sur des cartes de collectivités est interdit. Pour toute autre association ou collectivité n'entrant pas dans ces catégories, les modalités d'inscriptions et les conditions de prêt sont les mêmes que pour les particuliers.

La salle d'animation et ses équipements (vidéo projecteur, lecteur DVD...) pourront être utilisés par les groupes, sur réservation.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

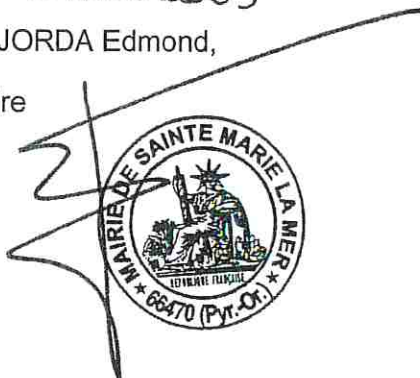
Le personnel de la médiathèque est chargé de l'application du présent règlement affiché dans les locaux et téléchargeable sur le site internet de la commune et le portail « Résolu.net » des médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole. Des infractions graves ou répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, voire l'accès à la médiathèque.

A Sainte Marie la Mer,

Le 2 mai 2023

Mr JORDA Edmond,

Maire



Médiathèque
2 rue de la Paix
66470 Sainte Marie la Mer
Tél. : 04.68.80.13.98
Mél : mediatheque@saintemarielamer.com